

18 décembre 2013



JOURNÉE D'ACTION GLOBALE
CONTRE LE RACISME
ET POUR LES DROITS
DES MIGRANTS
RÉFUGIÉS ET
PERSONNES DÉPLACÉES

18 décembre 2013

Lieu : 20, De Maisonneuve Ouest, Montréal

(Union des Travailleurs et Travailleuses Industriels et de Service (UTIS) – FTQ)

Accueil et inscriptions dès 8 h 30

*Les travailleuses et les
travailleurs migrants : des
personnes comme les autres,
pas des marchandises!*



PROGRAMME :

(Toutes les présentations seront suivies d'échanges avec les participant.e.s.)

9 h

Bienvenue et introduction

- Mélanie Gauvin, porte-parole de la Coalition

9 h 15

Limites du cadre législatif face aux mutations du régime migratoire

- Sid Ahmed Soussi, professeur, Département de sociologie, Faculté des sciences humaines UQAM
« Le travail migrant temporaire et les limites des normes du travail nationales et internationales : que faire? »
Cette intervention propose une analyse des impacts économiques et sociaux des flux du travail migrant temporaire au Québec sur la structure de l'emploi et les droits sociaux du travail dans les secteurs d'activité affectés. Les programmes nationaux qui les encadrent les imposent comme une figure nouvelle et de la division internationale du travail. Le programme des travailleurs étrangers temporaires « peu spécialisés » (PTET-PS) est l'un des plus importants au Canada, avec le PTAS et le PAFR. Il en est de même dans l'Union européenne où des programmes semblables sont mis en place. Les travailleurs migrants temporaires sont insérés dans des statuts juridiques précaires en raison de l'informalité institutionnalisée dont ils font l'objet au regard des dispositifs juridique (code du travail) et administratif (normes du travail) de la régulation du travail au Canada et au Québec, mais aussi au regard des normes internationales du travail dont bénéficient les entreprises transnationales qui recourent à ces programmes en tant que stratégies de gestion d'une main-d'œuvre à faible coût, soustraite aux rapports collectifs du travail et à la syndicalisation. Quel bilan peut-on dresser aujourd'hui de cette tendance lourde? Quelles pistes peuvent être envisagées en matière d'action collective à l'échelle internationale?

- **Sylvie Gravel**, professeure, Département d'organisation et ressources humaines, École des sciences de la gestion, UQAM

« **Le cas de la santé et de la sécurité au travail** »

Le marché du travail se transforme, mais les lois de protection des travailleurs peinent à s'ajuster à cette nouvelle réalité des travailleurs transnationaux. Pourtant, le phénomène gagne en importance année après année pour répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les secteurs délaissés par les travailleurs locaux. Si les travailleurs immigrants sont protégés sans exception par les lois de la santé et de la sécurité au travail (SST), pourquoi leur accorder une attention particulière? Même s'ils sont égaux devant la loi, l'exercice de leurs droits ne se fait pas dans les mêmes conditions. Qu'ils soient des résidents permanents ou travailleurs étrangers temporaires, ils cumulent des précarités économiques, de statut et de lien d'emploi, ce à quoi les lois de SST sont inopérantes. Peut-on cibler les secteurs d'activités où se concentrent les immigrants? Certes, mais les secteurs qui les embauchent (agricole, forestier, manufacturier, de la manutention, du transport, etc.) ne font pas partie des secteurs prioritaires en matière de prévention. Ces travailleurs peu qualifiés, sans équivalence ou reconnaissance de qualifications, souvent victimes de discrimination à l'embauche, accepteront des emplois comme les travailleurs d'agences sans égard aux conditions de travail. Cette main-d'œuvre flexible, polyvalente et disponible est appréciée par les petites entreprises qui misent sur la réduction des coûts liés aux salaires pour surmonter la concurrence internationale. Pourquoi les syndicats, les services publics de la santé et les organismes à la défense des travailleurs accorderaient-ils une attention particulière aux immigrants? Parce que les améliorations des conditions de travail durement obtenues sont mises en péril, le cumul de précarités génère des inégalités sociales de santé. Pourrions-nous revisiter les modalités d'application des lois de SST sous l'angle de l'équité?

10 h 15 Pause

10 h 30 **Les conditions d'exploitation : le système de recrutement**

- Association des aides familiales : **Myriam Dumont-Robillard**, présidente et avocate
En l'absence de réglementation sur les agences de placement au Québec, les aides familiales se retrouvent en condition extrêmement vulnérable. Les membres de l'AAFQ victimes de fraude de la part de consultants en immigration se multiplient. Or, les systèmes de plaintes mis en place pour les protéger semblent demeurer complètement inefficaces. Dans ce contexte, il est crucial de resserrer les actions et les pressions pour une meilleure réglementation générale de ce secteur d'activités, mais également pour l'établissement de recours efficaces pour les victimes.
- Centre des travailleuses et de travailleurs immigrants : **Mohamed Ali Ben Dellej**, militant et porte-parole de l'Association des travailleuses et des travailleurs étrangers temporaires.
Il nous parlera de son expérience migratoire qui l'a amené à travailler dans la restauration rapide au Québec et de ses motivations à s'impliquer comme militant.
- Au bas de l'échelle : **Carole Henry**, responsable des dossiers politiques et porte-parole
Les grandes lignes des revendications d'Au bas de l'échelle concernant les agences de location de main-d'œuvre et les liens avec ce qui pourrait aussi améliorer la protection des droits des travailleuses et travailleurs migrants temporaires.
- TUAC : **Andrea Galvez Galvez**, Enlace para México - UFCW Canada (par Skype)
Dans l'analyse des flux de main-d'œuvre étrangère temporaire, on constate que le système de recrutement est un élément central qui peut accentuer et multiplier les effets pervers de la migration sur les conditions de vie et de travail des individus. Invisibles la plupart du temps, ces recruteurs profitent de l'énorme marge de manœuvre laissée par le législateur et par le silence, voire la complicité des sociétés d'origine et d'accueil. Comment défendre alors effectivement les droits des travailleurs? Les TUAC dénoncent depuis presque deux décennies les programmes de travail temporaire et l'impact qu'ils ont sur les droits fondamentaux des migrants et sur les conditions de tous les travailleurs au Canada. En plaçant le recrutement au cœur de l'analyse, un besoin urgent de régulation, formation et protection des travailleurs découle, et ce, tant au Canada que dans les pays d'origine. Depuis quelques années, les TUAC développent des stratégies à l'extérieur du pays, en assumant le caractère transnational des migrations temporaires : collaboration avec des partenaires sur le terrain, mobilisation à travers l'éducation et la formation des

travailleurs et investissement dans les espaces de décision.

12 h Dîner (boîtes à lunch distribuées sur place)

12 h 30 **Action de solidarité** : distribution de tracts

13 h 30 **Les défis de la représentation syndicale**

- **Josette Côté**, conseillère syndicale, CSN et **David Bergeron-Cyr**, vice-président de la Fédération du commerce (CSN) depuis 2009, membre du comité exécutif du syndicat local STT-PJC Entrepôt-CSN
- **Marie-Jeanne Vandoorne**, coordonnatrice du Bureau régional de l'Alliance des Travailleurs Agricoles- (ATA) – St-Rémi [Agricultural Workers Alliance/Alliance des Travailleurs Agricoles (AWA/ATA)] — TUAC Canada, **accompagnée d'un travailleur migrant**

14 h 30 Pause

14 h 45 **Migration du travail et droits humains**

- **Me Marie Carpentier**, conseillère juridique, Direction de la recherche, de l'éducation-coopération et des communications, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec
La notion de discrimination systémique et son application aux conditions de séjour et de travail des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés ou travailleurs migrants.
- **Nicole Fillion**, directrice, Ligue des droits et libertés
Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada : les conséquences d'une logique de marché sur des droits inhérents à la vie humaine et sur l'exercice de la citoyenneté.
- **Marisa Berry-Méndez**, directrice de la politique en matière d'établissement, Conseil canadien pour les réfugiés
Le Conseil canadien pour les réfugiés mène une campagne pour les droits des travailleurs migrants qui est axée sur les demandes pour : l'accès à la résidence permanente, l'accès aux services, et la protection des droits. Marisa Berry Méndez présentera les activités récentes de cette campagne, notamment la publication des bulletins provinciaux et fédéral sur les travailleurs migrants, la rencontre de stratégie sur les enjeux relatifs aux travailleurs migrants organisée par le CCR en novembre, et l'implication du CCR à l'échelle internationale, notamment lors des rencontres de l'Action Globale des Peuples et de l'Assemblée internationale des migrants et des réfugiés à New York en octobre. L'objectif de la présentation sera de faire le lien entre le contexte québécois et les contextes pancanadien et international.
- **Jay Short**, Manager, Special Investigations, Labour Programs - Employment Standards, Division of Labour and Immigration, Manitoba (par Skype)

16 h **Synthèse de la journée**

Présentée par **Denise Gagnon**, FTQ et **Mouloud Idir**, Centre Justice et foi

16 h 30 **Conclusion**

Des actions à poursuivre, Mélanie Gauvin, porte-parole du Front de défense des non-syndiquéEs. (FDNS)

Les membres du comité organisateur :

Michèle Asselin, Centre international de solidarité ouvrière (CISO) — **Louise Dionne**, Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII) — **Denise Gagnon**, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) — **Mélanie Gauvin**, Front de défense des non-syndiqués (FDNS) — **Jill Hanley**, Centre des travailleuses et des travailleurs immigrants (CTI), Associate Professor, McGill School of Social Work — **Mouloud Idir**, Vivre Ensemble/Centre justice et foi — **Julie Mosetti-Geoffrey**, Centre international de solidarité ouvrière (CISO) — **Manon Perron**, Conseil central du Montréal métropolitain-CSN (CCMM-CSN)

Vidéaste : André Vanasse, Productions Bonsaï

Le comité organisateur remercie le caricaturiste **Jacques Goldstyn** (Boris) pour sa généreuse collaboration.

Le comité organisateur remercie également le **Fonds de solidarité de la FTQ** pour sa contribution financière à production de la vidéo.

